

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
COMPTE RENDU POUR LA REUNION DU 4 MARS 2020**

A - VIE QUOTIDIENNE

C.Q.264

Question G01/12/19 :

En prévision d'inondation, existe-t-il un plan d'évacuation et où peut-on le consulter ?
Comment les personnes sont-elles prévenues en cas d'inondation ?

Suite à l'inondation de 1997 et la mise en place du P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) la mairie avait mis en place un système téléphonique (serveur vocal) permettant aux personnes situées dans des zones à risque d'être prévenues à temps d'un risque d'inondation dans leur quartier. Ce procédé est-il toujours en place ?

Réponse :

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde établi par la Police Municipale. Ce document définit la conduite à tenir lors du déroulement d'un risque majeur comme la crue de l'Hérault. Il présente pour le risque inondation les zones à surveiller, les rues à fermer ainsi que les lieux d'évacuation des personnes. Le serveur d'appel mis en place suite à la crue de 1997 est toujours en place ; il a été remplacé depuis quelques années, par un système beaucoup plus performant qui permet de contacter l'ensemble des personnes présentes dans le fichier par téléphone, sms ou mail de manière beaucoup plus rapide.

La liste des personnes présentes sur l'ancien serveur a été intégrée dans le nouveau dispositif.

Les personnes nouvelles qui souhaitent s'inscrire peuvent remplir le formulaire disponible aux accueils des mairies.

Question G02/12/19 :

Concernant la mise en place de la Fibre, M. TENT, 15 route de Guiraudette, qui assiste régulièrement à nos réunions préparatoires, a adressé le mail suivant au n° vert, le lundi 14 octobre 2019 à 10h48. Objet Contact la Fibre. Message :

Depuis 3 ans, mon opérateur m'annonce régulièrement l'arrivée de la fibre dans la ville, dans le quartier, dans la rue, et bientôt chez moi. Comme nous ne voyons rien venir (mes voisins et moi), j'ai interrogé Orange. Il m'a été conseillé de contacter la mairie.

Je souhaiterais donc entrer en contact avec la personne en charge du dossier. Nous sommes dans une zone où le débit descendant atteint péniblement les 3Mbits et le débit montant 0,7Mbits, et à certains moments est proche de 0. Si vous le souhaitez, nous pouvons faire une liste des personnes désireuses d'accéder à la fibre. Cordialement M. TENT. Aucune réponse à ce jour.

Réponse :

Le raccordement sur le début du chemin de la Guiraudette est en cours. La ville dispose des informations délivrées par la société SFR-Ftth qui réalise le déploiement du réseau mutualisé.

Pour avoir des informations sur les travaux de déploiement, vous pouvez contacter la Direction Environnement et Domanialité en mairie.

C.Q.266

G01/01/20 :

Un habitant du chemin du Littoral nous indique qu'au n° 18 de ce même chemin, le propriétaire a stocké une grande quantité de terre dans l'intention évidente de surélever son terrain, ce qui devrait se traduire par des nuisances pour les voisins immédiats qui vont recevoir les eaux de pluie. Ce procédé est-il acceptable ? Dans le cas contraire, une intervention de vos services serait souhaitable.

Réponse :

La Brigade environnement s'est déplacée sur le site et a rencontré le propriétaire qui explique qu'il est en train de créer un puit canadien d'où le déplacement de la terre. Il remettra tout en place. Il propose de rencontrer le plaignant afin de lui faire part de ses bonnes intentions.

G02/01/20 :

Au n° 7 du chemin des trois pins, une maison est inoccupée depuis de longues années dont le propriétaire serait M. SANS ? Cette maison est souvent squattée et vandalisée et de nombreux dégâts sont apparents (vitres brisées, portes et fenêtres cassées) La mairie peut-elle intervenir pour que cesse un tel scandale préjudiciable pour la quiétude du quartier ?

Réponse :

La brigade environnement s'est rendue sur place et a constaté qu'un panneau de l'agence immobilière SANTONI indiquait que la maison était vendue.

Nous avons contacté l'agence qui doit revenir vers nous pour plus d'informations.

C.Q.268

G01/02/20

Il faudrait revoir les panneaux de signalisation du parking des Nautilus, chemin du Littoral prolongé. D'abord à l'entrée du parking, une boîte aux lettres indiquant Palm Beach Plage privée. Les personnes qui ne connaissent pas peuvent penser que le parking et la plage sont privés, ce qui n'est pas le cas. De plus, la publicité affichée sur un terrain public est-elle autorisée ?

Réponse :

- Le parking et la plage sont publics. Un courrier de rappel précisant la signalétique pouvant être mise en place sera adressé à l'exploitant avant le début de la saison.
- Un panneau signalant le parking des nautilus sera positionné avec la mention (parking communal).

G02/02/20 :

A hauteur du n° 25 chemin des Abreuvoirs, il y a deux puisards (un de chaque côté de la rue). Celui qui se trouve du côté pair a été nettoyé, mais celui qui est du côté impair est entièrement bouché. S'agit-il d'un oubli ?

Réponse :

Le puisard sera nettoyé.

G03/02/20 :

Le curage des fossés rue de l'Avocette promis pour fin 2019, entre le n°8 et le n°32, n'est toujours pas réalisé. Peut-on espérer les travaux dans un proche avenir ?

Réponse :

Curage de l'Avocette c'est en cours (grosses difficultés pour évacuer les boues).

G04/02/20 :

Plusieurs propriétaires des parcelles 797 et 144 entre autres, situés au bout de l'impasse de la Tramontane, envisagent de vendre leur terrain à un promoteur. Il serait envisagé de construire un lotissement d'appartements de type Solaris (comme ceux situés chemin de la Cossarde) avec entrée et sortie impasse de la Tramontane ? Ne serait-il pas préférable avec accord des personnes intéressées, d'agrandir le passage qui existe avec l'Avenue de Saint Vincent, afin de ne pas pénaliser les habitants de l'impasse de la Tramontane.

Réponse :

L'impasse de la Tramontane est une voirie publique et rien n'empêche un propriétaire ou futur propriétaire d'y demander un accès dans le cadre d'un projet immobilier conforme au PLU.

Le passage du foncier évoqué vers l'avenue de Saint Vincent est une servitude privée impossible à exploiter au titre d'une desserte de voirie au bénéfice d'un lotissement.

G05/02/20 :

Chemin des Trières, certains riverains laissent leurs végétaux envahir l'espace public. Ce n'est pas beau, et de plus c'est un refuge pour les rats qui ne manquent pas dans le quartier. Nous tenons des photos à votre disposition.

Réponse :

Un contrôle de la végétation de l'ensemble du chemin va être réalisé. Des courriers de rappel de la réglementation seront adressés aux propriétaires dont la végétation dépasse trop sur le domaine public.

SECURITE :

Présenté par Luc LAROSE

- Accident : 3
- Incendies : 2
- Mise à disposition : 2
- Nuisances sonores : 4
- Aboiements de chiens : 2
- Capture de chiens : 2
- Salubrité / divagation d'animaux : 16
- Vol : 1

B - GRANDS TRAVAUX

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

L'Agenouillade :

Pour rappel, le projet prévoit le réaménagement du site de l'Agenouillade sur une superficie totale d'environ 8000 m², en phases de travaux :

- fin 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 300m². Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'infiltrations.
- dans un second temps, le projet prévoit, sur le second semestre 2019, un réaménagement d'ensemble. Il s'organise autour d'un cheminement piétonnier

allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de Notre Dame.

Les travaux de cheminements basaltiques voués à la procession, l'enfouissement des réseaux, les mâts d'éclairage le revêtement en terre de Pignan sur l'ensemble de la place sont terminés.

Il reste à ce jour quelques finitions, à savoir la pose des bornes qui réguleront les accès au site et du mobilier urbain.

La fin prévisionnelle des travaux est bien prévue pour la fin du mois de février.

Coût estimé environ 360 000 €.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux & par Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

PASSAGE DES BOUTIQUES

La réhabilitation du passage des boutiques est demandée depuis de nombreuses années par les copropriétaires et c'est ainsi qu'un principe d'aménagement a été validé.

Les travaux consisteraient à la reprise des réseaux humides, à la réfection complète du revêtement de sol en corrélation avec la place des Mûriers, et surtout couvrir le passage avec une structure aluminium et mise en place d'un éclairage.

Le coût est estimé à environ 150 000 € H.T à la charge de la collectivité et environ 80 000 € H.T à la charge des copropriétaires.

A ce jour les phases de travaux concernant la réhabilitation des réseaux humides et le réaménagement des revêtements de surface sont terminés.

Concernant la couverture, un marché de travaux a été lancé, l'entreprise retenue réalisera cette opération courant avril et mai prochain.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

AMENAGEMENT QUAI T. CORNU

Le projet consiste à requalifier le quai T. Cornu en proposant un réaménagement d'ensemble, depuis le rond-point rue Commandant Mallet.

Les revêtements seront repris et permettront d'organiser et de sécuriser la circulation en privilégiant les modes de déplacements doux, ce sont près de 600 ml de voies sur berge qui seront traités.

Les travaux sont en cours de réalisation, à ce jour il reste à réaliser les bétons des zones piétonnes et la réception est prévue pour la mi-mars prochain.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 350 000 €.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROGRAMME D'ENROBE

Chaque année la ville investit dans son patrimoine routier sur de l'entretien de voirie. Ce sont près de 180 km (630 000m²) de voirie inter urbaine qui sont concernés auquel s'ajoute autant de voies piétonnes.

Pour maintenir un réseau routier sécurisé et de qualité, ce sont près d'1 500 000 € qui sont investis chaque année dans les différents quartiers.

L'arbitrage des investissements et donc des voiries se fait au travers d'une visite de terrain ou de Numéros verts.

En découle une analyse technique (structure, réseaux, trafic..) permettant de conforter les procédures de réfections et définir les coûts des travaux.

Sur ce quartier dans le courant du 1er trimestre 2020, la réfection des voiries suivantes sera programmée :

- Rue Paul Isoir ;

- Rue de Vergaville ;
- Les Montilles de Gaillarday ;
- Chemin du Camping ;
- Chemin des Dunes ;

L'engagement des travaux sur l'ensemble de la ville a débuté depuis mi-janvier.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

REALISATION DE 2 PLATEAUX TRAVERSANTS – AVENUE DU LITTORAL

L'avenue du Littoral fait l'objet d'une étude d'aménagement.

La saisonnalité et l'attractivité des plages occasionnent des usages et des comportements à risques mettant en danger les piétons et les cycles.

Ainsi, il est envisagé dans un premier temps de sécuriser les carrefours, les traversées piétonnes et les accès parkings par l'aménagement de plateaux traversants.

Concernant le projet d'ensemble, plusieurs choix sont envisagés sur le traitement des flux mais nécessitent une adaptation des sens de circulation. En effet l'étroitesse de la voie ne permet pas de proposer un espace sécurisé pour tous les modes de déplacements mais également pour les stationnements. Nous allons proposer des variantes qui permettront de définir l'aménagement le plus approprié.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS DE BUS

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville d'Agde a entrepris la mise aux normes de tous les arrêts de bus avec le concours de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les travaux consistent à rehausser et élargir un quai soit 18 cm de haut et au minimum 1.80m de large permettant le croisement des différents usagers.

L'aménagement doit également favoriser du contraste sur ces revêtements et doit comporter des rampes conformes à l'accessibilité PMR.

En agglomération, les points d'arrêts doivent obligatoirement être en pleine voie (sauf pour un arrêt de régulation) afin que le bus puisse s'arrêter au plus près de la bordure et de réduire les manœuvres (et donc de réduire les temps de parcours), Cela permet d'éviter le stationnement sauvage qui rendrait le point d'arrêt totalement inaccessible.

Le montant des travaux s'élève de 5 000 à 15 000 € par quai selon la configuration ; pris en charge à hauteur de 50% par la CAHM.

Aujourd'hui, 57 quais ont été rendus accessibles. Il reste 53 quais à mettre aux normes. Un arrêt de bus en alvéole mesure au minimum 35m de long, contre 12m pour un arrêt en ligne. Sur les 48 quais mis en conformité à Agde, 5 ont été conservés en alvéoles (points de régulation, établissements scolaires...) et 3 ont été mis en ligne conformément aux normes. Un point d'arrêt existant en pleine voie a été mis en alvéole pour que les bus puissent faire leur régulation à leur terminus. Les 39 autres quais n'ont pas changé la configuration du point d'arrêt puisque les bus s'arrêtaient déjà en pleine voie.

Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public de la Ville réalisés au titre du Partenariat Public Privé, il a été procédé au remplacement du matériel installé dans les impasses du Héron, du Courlis, du Pèlerin, du Martin Pêcheur, du Flamboyant, des Peupliers, les rues de l'Avocette, de la Rivière, de la Chapelle, François Le Courtier, des Grands Pins, des Montilles, de la Tramontane, des Quatre

Vents, des Grives du Chevalier de Bernard, des Trois Pins ainsi que dans le chemin de l'Ange Gardien.

Au total, il a été effectué le changement de 159 lanternes de technologie ancienne (lampe Sodium Haute Pression) de 70 et 100 W par des lanternes à technologie LED de 27 et 38 W.

De plus, ces nouveaux matériels bénéficieront d'un abaissement en fin de soirée pour réduire leur consommation.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 83 910 € HT.

Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier 2019, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

Au 31 décembre 2019, la commune comptait 23 000 prises déployées et éligibles à des offres commerciales de raccordement.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

DEMARRAGE DES TRAVAUX – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU

Pour rappel, le projet prévoit la suppression du passage à niveau 288 se situant Route de Bessan. Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF et Ville d'Agde.

Ce projet d'ampleur a nécessité le concours de la CAHM, du Département, de la SNCF et de la Ville d'Agde pour financer le programme d'un montant estimé à 18 millions d'euros.

Le planning prévisionnel de cette opération est :

1er trimestre 2020, démolition des bâtiments le long de la route de Bessan

1er trimestre 2020, réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable

3ème trimestre 2020, dévoiement des réseaux sur l'emprise du projet

1er trimestre 2021, dévoiement des réseaux secs voies ferrées SNCF

De novembre 2021 à février 2022, réalisation des blindages pour le cuvelage de l'ouvrage

A partir de mars 2022, réalisation du Génie Civil (Tablier et cuvelage) et des voiries.

Ces travaux nécessiteront 3 interruptions du trafic ferroviaire en novembre 2021, mai et octobre 2022.

Fin des travaux prévus en début 2023.

A ce jour, le projet sera présenté à l'Inspection des Sites et à la DDTM pour validation patrimoniale auprès de l'institution Pôle Canal, le jeudi 16 janvier au matin.

CHATEAU LAURENS

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.

Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

État des travaux au 1^{er} septembre 2019

Petits appartements restaurés à 70 %:

Planchers/parquets, menuiseries, lambris et grands vitraux : reposés.

Décor plafonnant « Appolon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)

Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.

Corps Nord (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.

Écurie et grange (futur atelier pédagogique) restaurées

Serre en cours de restauration (toiture, ferronnerie etc.)

Corps central restauré à 60 %

- Grande Terrasse restaurée et étanche avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux ; Parapluie au-dessus du Kiosque égyptien : greffe de pierre terminée, traitement de la charpente en fer en cours.

- En attente : repose des ferronneries et des verres plafonnant.

Péristyle (colonnade d'entrée) : plafond recréé, traitement des enduits (support à la peinture décorative) refait, y compris encadrement en pierre des fenêtres.

- Façade principale restaurée y compris sculpture des pierres, mise en couleur des quelques éléments architecturaux en attente.

- La restauration des décors intérieurs se poursuit (Salon mauresque, grand salon etc...)

- repose des grandes fenêtres 100 %

- plafonds en bois peints du grand vestibule reposé

- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %

- Laboratoire : plafond en staff ainsi que les enduits, mise en couleur à venir ; la repose des fenêtres et des vitraux est terminée.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

FORT DE BRESCOU

CONTEXTE ET OBJECTIF : Le Fort de Brescou de par sa situation, son architecture et son histoire constitue l'un des joyaux patrimoniaux de notre cité dont il est la carte postale emblématique. Malheureusement son état se dégrade de manière très régulière et cet édifice est aujourd'hui en péril. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, la Ville d'Agde a décidé de s'engager dans une action d'envergure dont l'objectif est de conforter, réhabiliter et valoriser le Fort de Brescou. Ainsi, après avoir effectué plusieurs études préalables indispensables à la préparation du programme et mis en place une collaboration étroite avec la DRAC, la Ville s'est engagée depuis fin 2016 dans une vaste opération de réhabilitation venant prolonger la dynamique de sauvegarde engagée conjointement avec l'association des Amis du Fort de Brescou depuis 2012.

STRATEGIE DU PROJET : Notre démarche s'articule autour de 3 phases majeures :

- PHASE 1 (en cours) : Diagnostic et travaux de première urgence ;

- PHASE 2 : Restauration et réouverture au public ;

- PHASE 3 : Revalorisation par la mise en œuvre du projet culturel.

METHODOLOGIE : Compte tenu de l'ampleur et de la spécificité technique et architecturale de cette réhabilitation, la Ville a choisi de désigner un maître d'œuvre

pour l'assister tout au long de cette opération : Monsieur Frédéric MARTORELLO, Architecte du Patrimoine accompagné du Cabinet COVALENCE (qui intervient par ailleurs sur la restauration de Notre Dame de Paris)..

AVANCEMENT DU DOSSIER :

A ce jour, les investigations menées ont permis d'aboutir à :

L'élaboration d'un diagnostic général complet du monument rassemblant toutes les données accessibles (levés architecturaux, levés topographiques, levés 3 D et photographies, données géotechniques, données géologiques des matériaux, procédés de construction, données structurelles et pathologies du bâti...). A l'issue de ce diagnostic le maître d'œuvre propose un parti de restauration du monument. Cette étude va faire l'objet d'une présentation et d'une discussion en Comité Scientifique et Technique de la DRAC Occitanie au court du premier trimestre 2020, préalable incontournable pour conforter le partenariat financier avec l'Etat et la Région Occitanie.

La définition et la mise en place de mesures de mise en sécurité d'urgence du site et de ses abords (Signalisation du danger et interdiction des accès maritimes et terrestres aux abords des zones dangereuses à l'intérieur et à l'extérieur du monument) ;

La définition d'une opération de travaux d'un montant de 782 000 € TTC prévoyant la mise en œuvre des mesures d'urgence sur le front Est qui est le plus exposé à savoir :

- Bastion Sainte Anne : Reconstitution de la chaîne d'angle effondrée lors de la tempête de février 2018 et reconstitution d'une partie du parement après purge des éléments instables ;
- Bastion Saint Antoine : Confortement du support rocheux et bouchage du « sablier » par lequel le remblai sur lequel est adossé le rempart s'évacue vers la mer puis construction d'un parement dans le prolongement du parement existant pour protéger le support rocheux.

La première partie de ce chantier s'est déroulée sur l'année 2019 selon le timing suivant :

- Mars : 1er héliportage des matériels et matériaux.
- Avril – Mai : Essais et mise au point des protocoles.
- Juin – Juillet – août – septembre – mi-octobre : Travaux

Le bilan au 15/10/2019 est le suivant :

- Chaîne d'angle du bastion Sainte Anne reconstituée à 100 % ;
- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 25 % ;
- Sablier du bastion Saint Antoine bouché.

- La deuxième partie de ce chantier est programmée entre mai et octobre 2020. Elle prévoit la finalisation de cette première opération à savoir :

- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 60 % ;
- Protection du support rocheux par la construction d'un parement au pied du bastion Saint Antoine.

SUITE DES OPERATIONS :

✓ En 2020, le maître d'œuvre va travailler sur la définition et calibrage d'une nouvelle opération de travaux dont l'enveloppe globale devrait se situer entre 400 000 et 500 000 € HT. Les travaux correspondants seraient quant à eux engagés au printemps 2021 ;

✓ Le maître d'œuvre a également défini une intervention d'un montant global de 85 000 € TTC qui permettrait la restauration de la tour du fanal ; Cette opération a été proposée à l'Association des Amis du Fort de Brescou qui souhaite la financer en totalité en 2020.

Ces opérations sont toujours menées en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels habituels que sont l'Etat par le biais de la DRAC, la région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault auprès desquels des demandes de financements ont été et continueront à être effectuées. La recherche de mécènes et de fonds privés se poursuit concomitamment sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et en collaboration avec l'Association des Amis du Fort de Brescou.

Présents :

M BENTAJOU, M FREY, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, ESTEVE Jacques, Christine, MOTARD Jacques, PACULL Jean, Robert RALUY, SOULLIART Francis, SUAU Roger, VANRAET Florence.

Absents excusés :

DUPONT Serge, GIBELLO Robert, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul, MEZERGUES Marie, PRUNET Jean-Claude.